

Rigole de Courpalet, Étang du Gué l'Évêque en boucle



Visorando



Randonnée n°1019263

Une randonnée proposée par José Fr

Une boucle au fil de l'eau en grande partie ombragée. Cette balade longe la Rigole de Courpalet sur près de 5km avant de pénétrer dans la Forêt d'Orléans et de contourner l'Étang du Gué l'Évêque.

La Rigole de Courpalet, longue de 32,8km, fut creusée pour alimenter le Canal d'Orléans.

| | | | |
|---------------------------|---------|---------------------------------|-------------------|
| Durée : | 4h20 | Difficulté : | Moyenne |
| Distance : | 14.99km | Retour point de départ : | Oui |
| Dénivelé positif : | 31m | Activité : | A pied |
| Dénivelé négatif : | 30m | | |
| Point haut : | 150m | Commune : | Montereau (45260) |
| Point bas : | 122m | | |

Description

Pour se rendre au départ de cette boucle, à partir de Montereau, suivre la D119 en direction d'Ouzouer-sur-Loire. Faire environ 4,25km et prendre une petite route sur la droite située juste après un centre équestre, lieu-dit Le Bout de la Rue.

Suivre la direction Gué l'Évêque, stationner sur le côté droit de la digue.

(D/A) Quitter le stationnement en suivant le digue direction Nord-Ouest, puis continuer à droite par la Route de La Belle Étoile, délaissier toutes les rues latérales.

Passer le lieu-dit la Cannerie et rejoindre La Maison Bourbeuse.

(1) Emprunter le chemin de droite situé à la limite de La Maison Bourbeuse. Traverser un petit pont et virer tout de suite à droite, passer un petit pont en bois et laissez vous guider par la Rigole de Courpalet en délaissant chemins et passerelles.

(2) Attention un déversoir empiète sur le chemin, peu visible si les herbes sont hautes. Continuer tout droit et rejoindre une petite route bitumée nommée Chemin des Chalopins.

(3) Traverser cette route et continuer le long de la Rigole de Courpalet. Passer à proximité de la Ferme du Moulin Rose et atteindre la D44.

(4) Traverser **prudemment**, poursuivre jusqu'à rejoindre de nouveau la D44 au lieu-dit La Croix Sain- Pierre.

Prudence en traversant. Continuer en suivant la Rigole de Courpalet jusqu'à atteindre une petite route.

(5) Suivre la route vers la droite, traverser le pont qui enjambe la Rigole de Courpalet. Au bout de 250m, la route redevient chemin, Suivre le balisage Bleu.

(6) Traverser un chemin au lieu-dit La Fosse aux Épinards. À partir de ce point, on trouve deux chemins parallèles suivre celui de droite, il passe entre deux rangées d'arbres. Rejoindre une petite route au lieu-dit La Ragonnerie.

(7) Traverser la route et continuer tout droit jusqu'à rejoindre une petite route.

(8) Virer à gauche et avancer sur environ 600m en dépassant un transformateur.

(9) Tourner à droite après le virage et suivre un large chemin nommé Route des Mitonnières. Rejoindre le Carrefour des Mitonnières et emprunter le premier chemin à main droite (Route du Signal), balisage Blanc Rouge.

Points de passages

D/A Stationnement côté droit de la digue
N 47.846192° / E 2.528567° - alt. 133m - km 0

1 À droite à la Mison Bourbeuse
N 47.85322° / E 2.539484° - alt. 129m - km 1.44

2 Attention déversoir
N 47.854188° / E 2.545447° - alt. 131m - km 2.95

3 Traversée de route
N 47.858088° / E 2.550075° - alt. 123m - km 3.51

4 Traversée de la D44
N 47.862875° / E 2.56072° - alt. 128m - km 4.52

5 Route à droite
N 47.854514° / E 2.565526° - alt. 127m - km 6.04

6 Lieu-dit La Fosse aux Épinards
N 47.850774° / E 2.553005° - alt. 136m - km 7.11

7 La Ragonnière
N 47.845779° / E 2.543331° - alt. 137m - km 8.07

8 À gauche à la route
N 47.841599° / E 2.536642° - alt. 143m - km 8.76

9 À droite, Route des Mitonnières
N 47.837028° / E 2.533374° - alt. 146m - km 9.35

10 Route de Souche à droite
N 47.837965° / E 2.519805° - alt. 141m - km 11.96

11 Carrefour du Gué l'Évêque
N 47.840021° / E 2.511738° - alt. 145m - km 12.61

12 Route à droite
N 47.851974° / E 2.524216° - alt. 138m - km 14.24

D/A Stationnement côté droit de la digue
N 47.84619° / E 2.528565° - alt. 133m - km 14.99

À l'approche de l'étang suivre le petit sentier à main gauche (zone humide), Balisage Blanc et Rouge.

Laisser un large chemin à main gauche. Atteindre un chemin blanc (Route de la Souche).

(10) Virer à droite et poursuivre jusqu'au Carrefour du Gué l'Évêque.

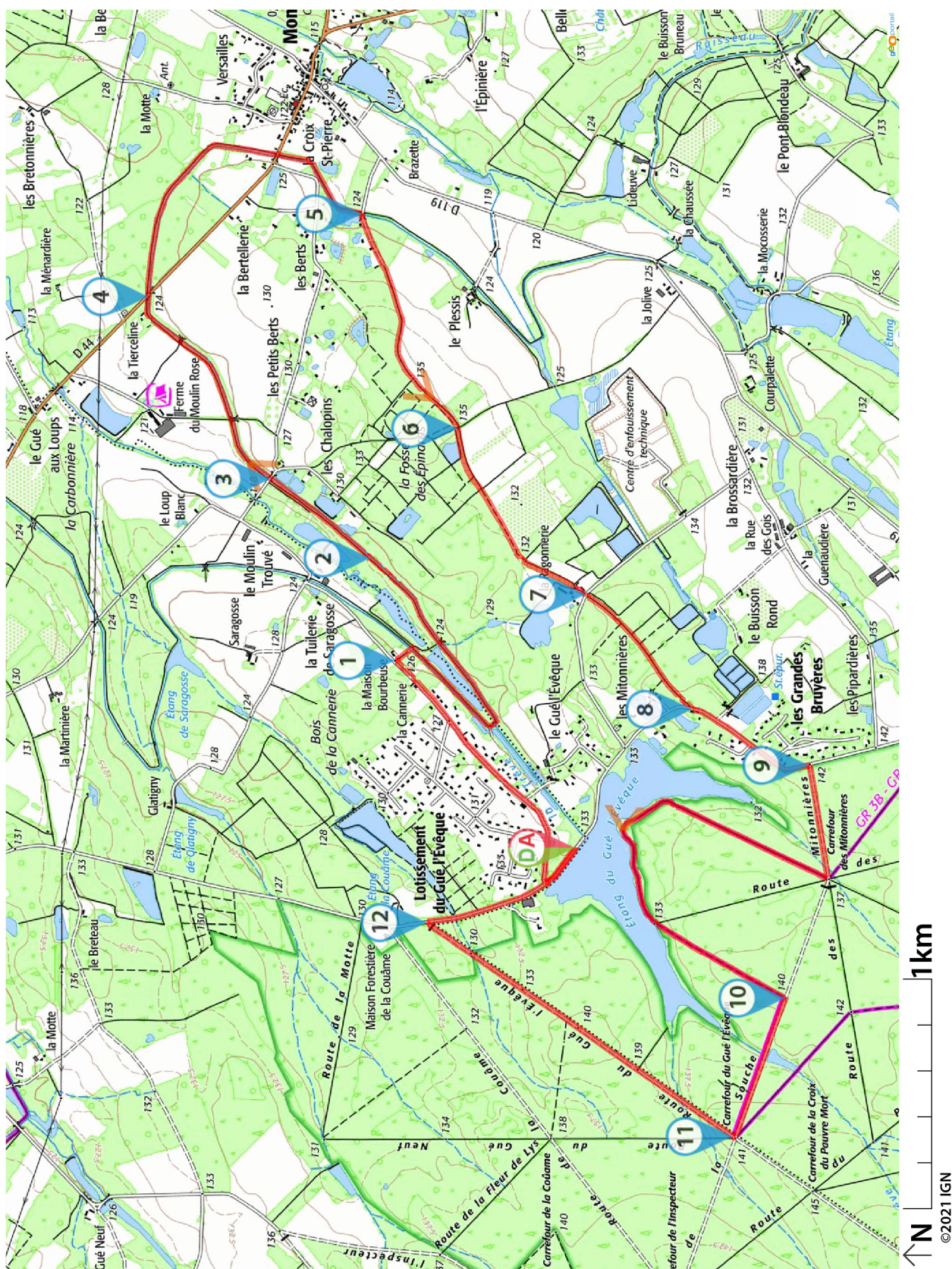
(11) Emprunter le premier chemin de droite (Route du Gué l'Évêque) et continuer par ce chemin jusqu'à rejoindre une petite route.

(12) Bifurquer à droite et poursuivre tout droit jusqu'au stationnement (**D/A**)

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-rigole-de-courpalet-etang-du-gue-l-vequ/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

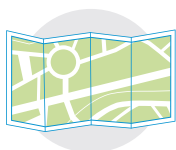
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



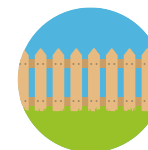
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.